

Image not found or type unknown



temps de travail legal CDII

Par **didman**, le **02/03/2009** à **11:48**

bonjour je suis embauché depuis le 30/07/2007 en contrat a durée indéterminé intermittent pour une durée de 154 heures annuelle , la société qui m'emploie ma fait travaillé 1508 h sur 2008, le contrat est il toujours légal ou suis je en droit de demander un véritable CDI sans le "i", quelle sont mes recours car mon employeur ne veut pas en entendre parlé ni me licencié , cordialement , didier